

AR Prefecture

DE 09-04-2025-09

063-216301424-20250409-09\_04\_2025\_09-DE  
Reçu le 17/04/2025  
Publié le 17/04/2025

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE  
D'ECHANDELYS**

**Séance du 9 avril 2025**

L'an deux mille vingt-cinq le neuf du mois d'avril à 18 heures 30, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le 1<sup>er</sup> avril 2025 s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian HEUX, Maire.

**Présents :**

Mme CLAUDE Nathalie, Mme DEIJN Mélanie, Mme FARON Marion, M. HEUX Christian,  
M. MEUNIER Jean-Philippe, M. RECOQUE Patrick, Mme RENAUDIAS Yvette,

**Absents représentés :**

M. BREUER Cees représenté par Mme DEIJN Mélanie  
M. FAURE Pierre représenté par Mme CLAUDE Nathalie

**Absent :**

M. MORIN-LEBOURG Romuald

Mme CLAUDE Nathalie a été désignée comme secrétaire de séance

**Objet : Délibération pour le financement des garanties de protection sociale complémentaire pour la garantie « Prévoyance » en labellisation.**

Le Maire rappelle :

L'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 et le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 ont redéfini la participation des employeurs publics au financement des garanties de protection sociale complémentaire de leurs agents. Les contours de ce financement sont précisés sur un montant minimum de participation obligatoire de l'employeur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 de 7€ mensuels par agent et un socle ; par le biais d'une convention de participation ou la labellisation de contrats individuels.

Après avoir recueilli l'avis du comité social territorial, il est proposé de participer au financement des contrats et règlements, appartenant à la liste labellisée, auxquels les agents choisissent de souscrire, sous réserve de présentation annuelle d'une attestation délivrée par son assurance attestant de la labellisation dudit contrat.

Il est proposé d'accorder, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 une participation financière, pour le risque « Prévoyance », aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé qui auront souscrit un contrat individuel, comme suit :

063-216301424-20250409-09\_04\_2025\_09-DE  
Reçu le 17/04/2025  
Publié le 17/04/2025

Le **AN Préfecture** participation financière dans un but d'intérêt social, en prenant en compte le revenu des agents sera modulé en fonction du revenu brut (Hors CIA) de chaque agent.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;  
Vu le Code général de la fonction publique, et notamment les articles L 827-9 et suivants ;  
Vu le Code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale ;  
Vu l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique ;  
Vu le décret n° 2011-1474 du 08 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;  
Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;  
Vu l'avis consultatif favorable du Comité social territorial du Centre de Gestion du 11 février 2025,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver le principe du financement de la collectivité sur les contrats et règlements labellisés ;
- d'instituer une participation financière à hauteur 50 % du contrat souscrit par l'agent et plafonné à 1,2 % du revenu brut de l'agent ;
- de prévoir l'inscription au budget de l'exercice 2025 et suivants, des crédits nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

|                                  |  |
|----------------------------------|--|
| Certifiée exécutoire compte tenu |  |
| De la réception en               |  |
| Sous-Préfecture le               |  |
| De la publication le             |  |

Christian HEUX, Maire

Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,

Nathalie CLAUDE, Secrétaire de Séance



*N. Claude*

063-216301424-20250409-09\_04\_2025\_08-DE  
Reçu le 17/04/2025  
Publié le 17/04/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ECHANDELYS**

## Séance du 9 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq le neuf du mois d'avril à 18 heures 30, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le 1<sup>er</sup> avril 2025 s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian HEUX, Maire.

**Présents :**

Mme CLAUDE Nathalie, Mme DEIJN Mélanie, Mme FARON Marion, M. HEUX Christian,  
M. MEUNIER Jean-Philippe, M. RECOQUE Patrick, Mme RENAUDIAS Yvette,

**Absents représentés :**

M. BREUER Cees représenté par Mme DEIJN Mélanie

M. FAURE Pierre représenté par Mme CLAUDE Nathalie

**Absent :**

M. MORIN-LEBOURG Romuald

**Mme CLAUDE Nathalie a été désignée comme secrétaire de séance**

**Objet : Suppression du poste d'adjoint technique à 18,75 h /semaine**

Vu la loi n° 84-53 du 26/01/84 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

Vu l'avis du Comité technique en date du 11 février 2025, actant la création d'un poste d'adjoint technique à 19,5 h / semaine.

**ARTICLE 1 :**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal, de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité technique.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal, en date du 1<sup>er</sup> janvier 2025 et notamment la création d'un poste d'adjoint technique à 19.5 h en raison de l'augmentation du volume de travail de l'agent en place.

**M. le Maire**

proposé à l'assemblée la suppression d'un emploi d'Adjoint technique à 18,75 h hebdomadaires

063-216301424-20250409-09\_04\_2025\_08-DE

Reçu le 17/04/2025

Publié le 17/04/2025

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 9 avril 2025

- Filière : Technique
- Grade : Adjoint technique
- Ancien : effectif : 2
- Nouvel : effectif : 1

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

|                                  |  |
|----------------------------------|--|
| Certifiée exécutoire compte tenu |  |
| De la réception en               |  |
| Sous-Préfecture le               |  |
| De la publication le             |  |

Fait et délibéré les jours,

mois et an que-dessus,

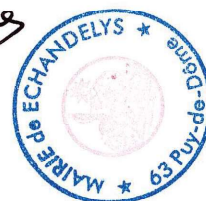
Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

Christian NEUX, Maire

Nathalie CLAUDE, Secrétaire de Séance

*Nathalie Claude*



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ECHANDELYS**

## Séance du 9 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq le neuf du mois d'avril à 18 heures 30, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le 1<sup>er</sup> avril 2025 s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian HEUX, Maire.

**Présents :**

Mme CLAUDE Nathalie, Mme DEIJN Mélanie, Mme FARON Marion, M. HEUX Christian,  
M. MEUNIER Jean-Philippe, M. RECOQUE Patrick, Mme RENAUDIAS Yvette,

**Absents représentés :**

M. BREUER Cees représenté par Mme DEIJN Mélanie  
M. FAURE Pierre représenté par Mme CLAUDE Nathalie

**Absent :**

M. MORIN-LEBOURG Romuald

**Mme CLAUDE Nathalie a été désignée comme secrétaire**

**Objet : LISTE DES MEMBRES ET DES BENEFICIAIRES DE L'AFFOUAGE DES SECTIONS 2025**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il lui appartient, comme chaque année :

- 1- De dresser la liste des membres
- 2- De déterminer le mode de partage de l'affouage des sections (soit par feu, soit par tête, soit mixte)
- 3- De dresser la liste des bénéficiaires de l'affouage

Conformément à la loi n°2013-428 du 27 mai 2013 modernisant le régime des sections de communes, il informe l'assemblée que l'article 2411-1 I du Code Général des Collectivités Territoriales précise que :

- La notion de membre d'une section se substitue à celle d'ayant droit.
- Sont considérés comme membres d'une section les habitants de la section ayant leur domicile réel et fixe sur le territoire de la section.

063-216301424-20250409-09\_04\_2025-10-DE  
Reçu le 17/04/2025  
Publié le 17/04/2025

- Toutes les personnes composant une même famille peuvent être considérées comme membres de la section sous réserve qu'elles aient leur résidence principale sur le territoire de la section mais aussi qu'elles disposent de la capacité juridique.

Compte tenu de ces éléments et après délibération, le Conseil Municipal :

- 1- Dresse comme suit la liste des membres des différentes sections de la commune à l'unanimité des membres présents et représentés :**

**Section du BUISSON**

CHEVARIN Robert  
CHEVARIN Nathalie  
MORIN-LEBOURG Romuald  
DECAUX Aurélie  
RYO Guillaume  
TRUCHET Anaïs  
TOURBET Cyril  
TOURBET Sandrine

**Section BUISSON/FAUX-PLANTA**

CHEVARIN Robert  
CHEVARIN Nathalie  
CARBONNIER François  
MEUNIER Jean-Philippe  
MATUSSIÈRE Nicolas  
MATUSSIÈRE Aline  
MORIN-LEBOURG Romuald  
DECAUX Aurélie  
RYO Guillaume  
TRUCHET Anaïs  
TOURBET Cyril  
TOURBET Sandrine  
VERNE Antoine  
VERNE Candie

**Section du CLUEL**

FARON Thomas  
FARON Marion  
DUTOUR Jean  
DUTOUR Christian  
RIVATON Renaud  
RIVATON Chantal  
BRUGERE Julien  
ANTONIO Elodie

**Section de CHABREYRAS**

ECHALIER Lucien  
ECHALIER Odette  
ECHALIER Jean-Pierre  
ECHALIER Laurence  
ECHALIER Jean  
HERITIER Annie  
PONTENIER Jean-Pierre  
VAN DEN BERG Wilhelmus  
VAN DEN BERG Marthe  
PONTENIER Nicolas  
KINSINGER Laetitia  
FOIDART Isabelle

**Section de COUPAT**

RECOQUE Paulette  
RECOQUE Patrick  
RECOQUE Philippe  
SCANZIO Céline

**Section de DEUX-FRÈRES**

BARRIERE Raymond  
BARRIERE Christiane  
BARRIERE Carine  
FAURE François  
FAURE Marie-Paule  
FAURE Pierre  
FAURE Marcelle  
PINTO Joëlle  
PINTO Mathias  
PORADOWSKI Suzanne  
CHARRETTE Nadine  
CHARRETTE Serge  
BAUD Frédéric  
MICHON Ghislaine

**DEIN Prefecture**

DEIN Mélanie

063-216301424-20250409-09\_04\_2025\_10-DE

Reçu le 17/04/2025

Publié le 17/04/2025

CHALKE Colin

CHALKE Wendy

MEHELSE Kees

MEHELSE Lienneke

LAFLAQUIERE Bertrand

BARRERE Elsa

**Section de LABAT**

DUTOIR Michelle

HEUX Patrick

FOIDART Claire

BESSON Claude

HEUX Joëlle

HEUX Christian

GARS Julien

JEZEQUEL Gwenaëlle

**Section de PAREL-FIOSSON**

BOYENVAL Marian

BOYENVAL Nelly

RENAUDIAS Guy

RENAUDIAS Yvette

COUDERT Maurice

COUDERT Yvette

VIVAT Laurent

VERNE Grégory

VIVAT Daniel

VIVAT Valérie

RECOQUE Jean-Pierre

RECOQUE Catherine

RIBBE Christophe

MEYNARD Laureline

CHALIMBAUD Yves

RECOQUE Damien

METAIS Marion

**Section de PAREL**

BOYENVAL Marian

BOYENVAL Nelly

RENAUDIAS Guy

RENAUDIAS Yvette

COUDERT Maurice

COUDERT Yvette

VERNE Grégory

VIVAT Daniel

VIVAT Valérie

CHALIMBAUD Yves

**Section de CHER**

DARPOUX Pierre

DARPOUX Solange

RAVAUD Christine

MARTIN Gisèle

GIRARDELLO Nicolas

**Section du MAS**

DUTOIR Marcel

DUTOIR Isabelle

DUTOIR Georgette

LENTINI Alain

LENTINI Annie

ROUX Marthe

ROUX Denis

GROS Alain

GROS Hélène

ALBERO Patrick

DUTOIR Marie-Louise

MAZERY Alain

MAZERY Marie-Josée

MAGNE François

CLAUDE Nathalie

**Section de LA FORESTERIE**

BREUER Cees

VAN DER GAAG Gerda

VIGREUX Jérôme

VIGREUX Nathalie

DRAPEAU Sébastien

MAURIN Sébastien

**Section de LA FAYE**

BOYER Gilles

ITIER Baptiste

MENUT Solange

063-216301424-20230709-09\_04\_2025-10-DE  
Reçu le 17/04/2025  
Publié le 17/04/2025

**2- décide à l'unanimité des membres présents et représentés, conformément à l'article L 145-2 du code forestier, article remplacé par l'article L 243-2 à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012, le partage de l'affouage, qu'il s'agisse de bois de chauffage, se fera par feu (article L 145-2 de l'ancien code forestier).**

**3- dresse comme suit la liste des bénéficiaires de l'affouage à l'unanimité des membres présents et représentés :**

**Section BUISSON/FAUXPLANTA**

CHEVARIN Robert

MEUNIER Jean-Philippe

CARBONNIER François

MORIN-LEBOURG Romuald

MATUSSIÈRE Nicolas

TOURBET Cyril

VERNE Antoine

RYO Guillaume

FAURE Pierre

PINTO Joëlle

PORADOWSKI Suzanne

CHARRETTE Serge

BAUD Frédéric

DEIJN Marco

CHALKE Colin

MECHELSE Kees

LAFLAQUIÈRE Bertrand

**Section du BUISSON**

CHEVARIN Robert

MORIN-LEBOURG Romuald

RYO Guillaume

TOURBET Cyril

**Section de LABAT**

DUTOIR Michelle

HEUX Patrick

FOIDART Claire

BESSON Claude

HEUX Christian

GARS Julien

**Section du CLUEL**

FARON Thomas

DUTOIR Jean

RIVATON Renaud

BRUGÈRE Julien

**Section de PAREL-FIOSSON**

BOYENVAL Marian

RENAUDIAS Guy

COUDERT Maurice

VIVAT Laurent

VERNE Grégory

VIVAT Daniel

RECOQUE Jean-Pierre

RIBBE Christophe

CHALIMBAUD Yves

RECOQUE Damien

**Section de CHABREYRAS**

ECHALIER Lucien

ECHALIER Jean-Pierre

HERITIER Annie

VAN DEN BERG Wilhelmus

PONTHENIER Nicolas

FOIDART Isabelle

**Section de COUPAT**

RECOQUE Patrick

RECOQUE Philippe

**Section de PAREL**

BOYENVAL Marian

RENAUDIAS Guy

COUDERT Maurice

VERNE Grégory

CHALIMBAUD Yves

VIVAT Daniel

**Section de DEUX-FRÈRES**

BARRIERE Raymond

FAURE François

|                                         |  |
|-----------------------------------------|--|
| <b>AR Prefecture</b>                    |  |
| <b>Section de CHÈR</b>                  |  |
| 063-216991424-20250109-09_04_2025_10-DE |  |
| Reçu le 17/04/2025                      |  |
| Publié le 17/04/2025                    |  |
| DARPOUX Pierre                          |  |
| RAVAUD Christine                        |  |

MARTIN Gisèle

**Section du MAS**

DUTOUR Marcel

DUTOUR Georgette

LENTINI Annie

ROUX Marthe

GROS Alain

MAZERY Alain

|                                  |  |
|----------------------------------|--|
| Certifiée exécutoire compte tenu |  |
| De la réception en               |  |
| Sous-Préfecture le               |  |
| De la publication le             |  |

Pour copie conforme,  
Christian HEUX, Maire



MAGNE François  
CLAUDE Nathalie  
ALBERO Patrick

**Section de LA FORESTERIE**

BREUER Cees

VIGREUX Jérôme

DRAPEAU MAURIN Sébastien

**Section de LA FAYE**

BOYER Gilles

ITIER Baptiste

MENUT Solange

Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus,  
Au registre sont les signatures,

Nathalie CLAUDE, Secrétaire de Séance

063-216301424-20250409-09\_04\_2025\_11-DE  
Reçu le 17/04/2025  
Publié le 17/04/2025

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ECHANDELYS

### Séance du 9 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq le neuf du mois d'avril à 18 heures 30, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le 1<sup>er</sup> avril 2025 s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian HEUX, Maire.

#### Présents :

Mme CLAUDE Nathalie, Mme DEIJN Mélanie, Mme FARON Marion, M. HEUX Christian, M. MEUNIER Jean-Philippe, M. RECOQUE Patrick, Mme RENAUDIAS Yvette,

#### Absents représentés :

M. BREUER Cees représenté par Mme DEIJN Mélanie  
M. FAURE Pierre représenté par Mme CLAUDE Nathalie

#### Absent :

M. MORIN-LEBOURG Romuald

Mme CLAUDE Nathalie a été désignée comme secrétaire de séance

#### **Objet : Délivrance de coupes d'affouage – Exercice 2025**

Monsieur le Maire informe le conseil que l'ONF a délivré une coupe d'affouage sur les parcelles suivantes :

| Forêt             | Numéros de parcelles   | Surface (ha) | Essences        |
|-------------------|------------------------|--------------|-----------------|
| SMGF d'Echandelys | 4a (Buisson et autres) | 2ha          | Feuillus divers |
| SMGF d'Echandelys | 20 (Le Cluel)          | 2ha          | Feuillus divers |
| SMGF d'Echandelys | 12 (Le Mas)            | 2ha          | Feuillus divers |

Il précise que conformément à la délibération n° 09-04-2025-XX du 9 avril 2025, le bois de chauffage récolté est destiné à satisfaire les besoins domestiques des affouagistes inscrits au rôle de l'affouage et sera partagé par « feu ».

Il souligne le danger qui existe à laisser des particuliers non-formés exploiter ces coupes et selon les préconisations de l'ONF, propose de faire appel à un professionnel.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents  
et représentés, décide :

063-216301424-20250409-09\_04\_2025\_11-DE  
Reçu - Le Maire réalise l'abattage et le débardage des coupes d'affouages de l'exercice 2025  
Publié le 17/04/2025  
par un professionnel

que les grumes soient mises à disposition des affouagistes en bord de chemin  
de désigner comme « garants », les habitants suivants :

Madame Claude Nathalie ;  
Monsieur Dutour Marcel;  
Monsieur Mazery Alain.

} pour la section du Mas

Monsieur Meunier Jean Philippe ;  
Monsieur Chevarin Robert ;  
Monsieur Matussièrre Nicolas.

} pour la section du Buisson

Madame Heux Marion ;  
Monsieur Rivaton Renaud ;  
Monsieur Jean François Dutour.

} pour la section du Cluel

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document concernant cette opération.

|                                  |  |
|----------------------------------|--|
| Certifiée exécutoire compte tenu |  |
| De la réception en               |  |
| Sous-Préfecture le               |  |
| De la publication le             |  |

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

Christian HEUX, Maire

Nathalie Claude, Secrétaire de Séance



## AR Prefecture

063-216301424-20250409-09\_04\_2025\_14-DE  
Reçu le 17/04/2025  
Publié le 17/04/2025

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE D'ECHANDELYS

## Séance du 9 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq le neuf du mois d'avril à 18 heures 30, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le 1<sup>er</sup> avril 2025 s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian HEUX, Maire.

**Présents :**

Mme CLAUDE Nathalie, Mme FARON Marion, M. FAURE Pierre, M. HEUX Christian, M. RECOQUE Patrick, Mme RENAUDIAS Yvette, Mme DEIJN Mélanie

**Absents représentés :**

M. FAURE Pierre représenté par Mme CLAUDE Nathalie  
M. BREUER Cees représenté par Mme DEIJN Mélanie

**Absent :**

M. MORIN-LEBOURG Romuald

Mme CLAUDE Nathalie a été désignée comme secrétaire de séance

**Objet : Vote des taux d'imposition des taxes locales**

Monsieur Le Maire rappelle que conformément aux dispositions de la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 modifiée, le Conseil Municipal doit fixer pour l'année 2025, les taux d'imposition des trois taxes directes locales de la commune.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 modifiée,

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles 1407 et suivants, 1636 B sexies et suivants, et 1639 A,

Vu la loi de finances pour 2024 n°2023-1322 du 29 décembre 2023 et notamment l'article 151,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés décide de maintenir les taux de fiscalité directe locale pour l'année 2025 de la manière suivante :

taux de taxe foncière sur les propriétés bâties : 38 %

- ~~taux de taxe foncière~~ **AR-Préfecture** sur les propriétés non bâties : 48,20 %

**063-2163044-2024-09** ~~taux de taxe d'habitation~~ sur les résidences secondaires : 8,98 %

Reçu le 17/04/2025

Publié le 17/04/2025

et d'autoriser le/la Maire ou son représentant, à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

|                                  |  |
|----------------------------------|--|
| Certifiée exécutoire compte tenu |  |
| De la réception en               |  |
| Sous-Préfecture le               |  |
| De la publication le             |  |

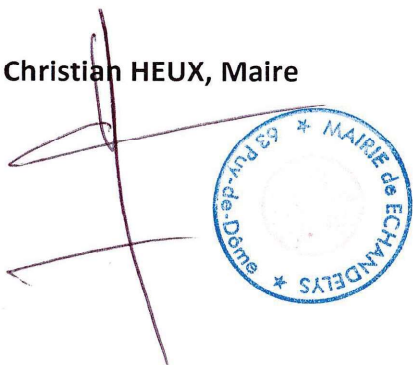
Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

Christian HEUX, Maire

Nathalie CLAUDE, Secrétaire de Séance



AR Prefecture

063-216301424-20250409-09\_04\_2025\_15-DE  
Reçu le 17/04/2025  
Publié le 17/04/2025

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
LA COMMUNE D'ECHANDELYS

Séance du 9 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq le neuf du mois d'avril à 18 heures 30, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le 1<sup>er</sup> avril 2025 s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian HEUX, Maire.

**Présents :**

Mme CLAUDE Nathalie, Mme DEIJN Mélanie, Mme FARON Marion, M. HEUX Christian, M. MEUNIER Jean-Philippe, M. RECOQUE Patrick, Mme RENAUDIAS Yvette,

**Absents représentés :**

M. BREUER Cees représenté par Mme DEIJN Mélanie  
M. FAURE Pierre représenté par Mme CLAUDE Nathalie

**Absent :**

M. MORIN-LEBOURG Romuald

Mme CLAUDE Nathalie a été désignée comme secrétaire

**Objet : Subventions 2025 aux Associations**

Monsieur le Maire rappelle l'importance de l'action des associations pour l'animation et l'attractivité de la commune.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés le conseil municipal décide de prévoir au budget primitif 2025 les subventions suivantes :

|                                   |       |
|-----------------------------------|-------|
| ADMR du Haut Livradois            | 100 € |
| Amicale des anciens pompiers      | 50 €  |
| Associations des parents d'élèves | 200 € |
| Les Champs de Lys                 | 200 € |
| Société de chasse                 | 200 € |
| Echandelys Terre de Jeux          | 200 € |
| Comité des fêtes                  | 200 € |
| FNACA                             | 25 €  |

Certifiée exécutoire compte tenu

De la réception en

Sous-Prefecture le

De la publication le

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

Christian HEUX, Maire

Nathalie CLAUDE, Secrétaire de Séance

## AR Prefecture

063-216301424-20250409-09\_04\_2025\_16-DE  
Reçu le 17/04/2025  
Publié le 17/04/2025

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA**  
**COMMUNE D'ECHANDELYS**

## Séance du 9 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq le neuf du mois d'avril à 18 heures 30, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le 1<sup>er</sup> avril 2025 s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian HEUX, Maire.

**Présents :**

Mme CLAUDE Nathalie, Mme DEIJN Mélanie, Mme FARON Marion, M. HEUX Christian, M. MEUNIER Jean-Philippe, M. RECOQUE Patrick, Mme RENAUDIAS Yvette,

**Absents représentés :**

M. BREUER Cees représenté par Mme DEIJN Mélanie  
M. FAURE Pierre représenté par Mme CLAUDE Nathalie

**Absent :**

M. MORIN-LEBOURG Romuald

Mme CLAUDE Nathalie a été désignée comme secrétaire

**Objet : Subvention ADACL 2025**

Monsieur le Maire rappelle que la fête du livre jeunesse et du jeu est une action culturelle organisée par l'ADACL et les communes de Condat-les-Montboissier et Echandelys.

Cette année elle se déroulera à Condat-les-Montboissier le samedi 31 mai 2025.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal décide de prévoir au budget primitif 2025 une subvention de 1 000 € à l'ADACL.

|                                  |  |
|----------------------------------|--|
| Certifiée exécutoire compte tenu |  |
| De la réception en               |  |
| Sous-Prefecture le               |  |
| De la publication le             |  |

Christian HEUX, Maire

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

Nathalie CLAUDE, Secrétaire de Séance

